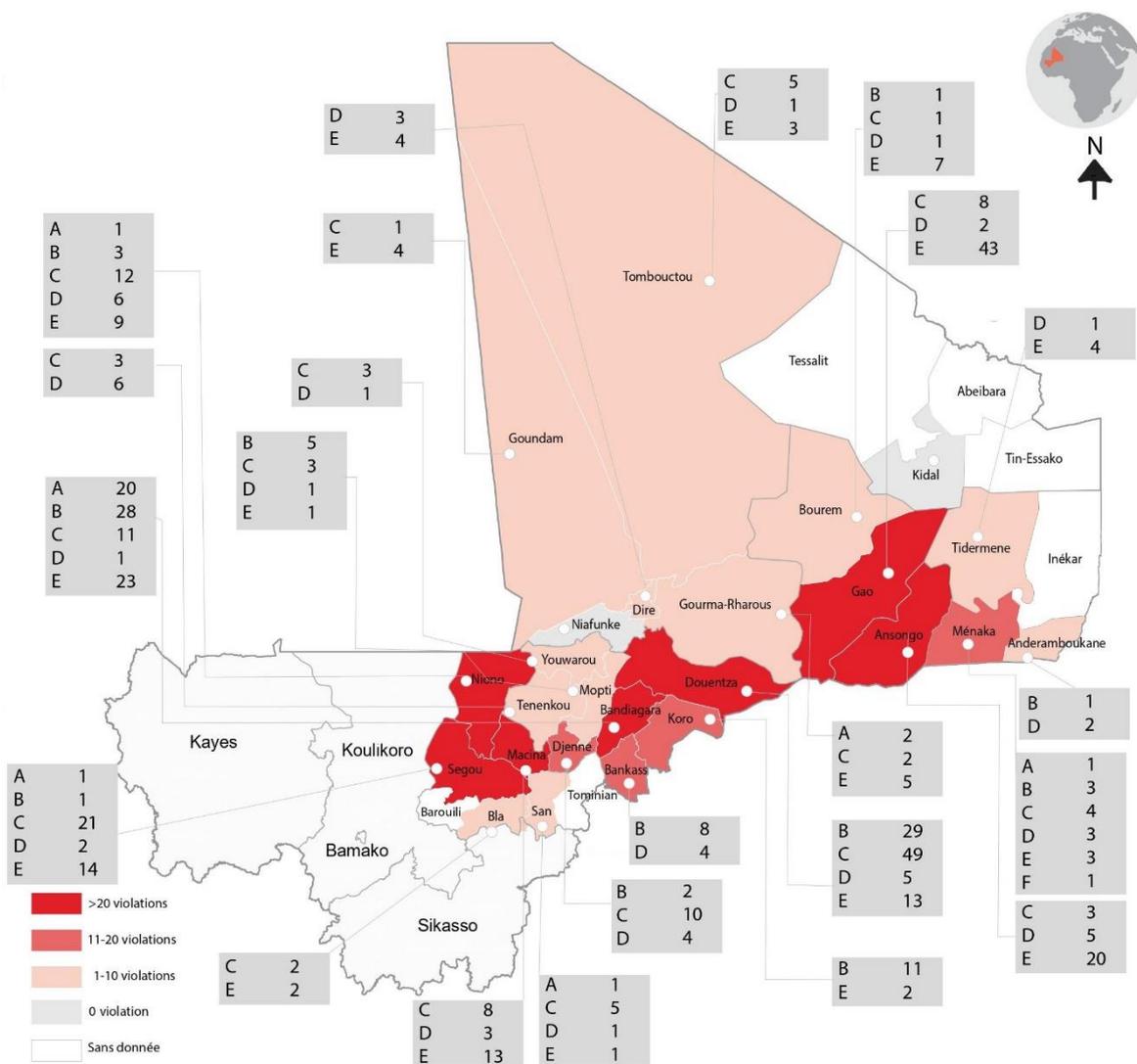


RAPPORT MENSUEL DE MONITORING DE PROTECTION

N 6 – JUIN 2020



A. Mouvement de population forcé : Déplacement interne forcé en raison de la violence/conflit/insécurité, Déplacement interne forcé en raison d'intempéries/catastrophe naturelles, Restrictions à la liberté de mouvement, Retour forcé, Refoulement.

B. Droit à la vie : Assassinat, Meurtre, Mort par engin explosif.

C. Atteintes à l'intégrité physique ou psychique : Coup, blessure, mutilation, Blessure ou mutilation par engin explosif, Menace, Violence psychologique/émotionnelle, Viol, Agression sexuelle, Grossesse forcée, Exploitation sexuelle et prostitution forcée, Mariage forcé, Discrimination, Torture et traitement cruel et inhumain.

D. Atteinte à la liberté et à la sécurité de la personne : Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée, Arrestation et/ou détention arbitraire et illégale, Enrôlement et recrutement par les forces ou groupes armés, Séparation familiale, Trafic d'être humain, traite ou esclavage, Exploitation économique et travail forcé.

E. Droit à la propriété : Vol, extorsion, pillage, Destruction de biens personnels, Incendie volontaire, Taxe illégale, Occupation illégale de bien immobilier, infrastructure ou terre, privé ou public, Destruction de bien immobilier, infrastructure ou terre, privé ou public.

F. Atteintes à l'accès aux services de base : Déni de ressources, d'opportunités et/ou d'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau et hygiène, justice, état civil, ressources économique), Blocage, détournement ou refus de l'aide humanitaire, Attaque/occupation contre les écoles et les hôpitaux par les forces et groupes armés.

I. Aperçu de l'environnement sécuritaire et de protection

Aggravation de la situation de protection : Au mois de juin, le système de monitoring de protection du Cluster a enregistré 493 violations sur le territoire du Mali. Avec un total de 1,775 violations de droits humains documentés de janvier à juin 2020, cela équivaut presque au même nombre de violations sur toute l'année 2019 (1,882 au total). Cette augmentation alarmante démontre l'intensification du conflit qui rend la population civile plus vulnérable. Ce mois-ci, les 23 attaques de villages et cinq menaces d'attaques de villages qui ont été rapportées par le mécanisme de rapport flash, ont toutes eu lieu à Mopti, la majorité dans les cercles de Koro et de Bandiagara.

Mouvement de population : Huit mouvements de population ont été enregistrés par le mécanisme de rapport flash, y inclus quatre déplacements qui ont été déclenchés par des attaques de villages. Les déplacements internes enregistrés dans les communes de Pignari et Kassa ont eu lieu suite aux attaques de villages. A Kassa, les groupes armés ont aussi saccagé le château d'eau du village. Les déplacements dans la commune de Bourra et Gossi étaient préventifs, causés par l'insécurité dans la zone. Suite à l'attaque d'un groupe armé radical dans le camp de Intikane à l'ouest du Niger, à la fin du mois de mai, le déplacement des réfugiés maliens, PDI et résidents nigériens a continué pendant le mois de juin. Jusqu'à présent, plus que 1,000 personnes sont arrivées au Mali, dans le cercle d'Anderamboukane, comme conséquence de cette attaque. Un autre mouvement de population transfrontalier s'est effectué au village du Tamalaoulaou au Niger. Vingt ménages Nigériens composés d'environ 120 personnes sont arrivés sur le site d'Inchinanane dans le cercle d'Anderamboukane suite aux violents accrochages entre les Forces de Défense et Sécurité du Niger et les groupes armés le 16 juin. Les groupes armés se seraient retirés dans le village de Tamalaoulaou. Cela a créé la panique au sein de la population et la peur des représailles par les Forces de Défense et de Sécurité.

Exactions des Forces de Défense et de Sécurité au Mali : Les allégations des exactions commises par les FDS maliennes se sont aggravées au mois de juin. Les FAMA auraient tenu des opérations qui auraient été accompagnées par des graves violations de droits de l'homme à Niangassadiou, commune de Mondoro, cercle de Douentza, le 3 juin, où 14 civils auraient été tués ; et le 5 juin à Binedama, commune de Madougou, cercle de Koro où 29 civils auraient été tués y inclus des femmes et des enfants. Des maisons auraient aussi été incendiées. Le 6 juin, les FAMA auraient mené une opération dans le village de Massabougou, commune de Dogofry, cercle de Niono où ils auraient exécuté neuf villageois adultes et les auraient enterrés dans deux fosses communes.

Aggravation de conflit intra-communautaire (Dogon) : Deux attaques d'un hameau Dogon de Balajina, commune de Pignari, cercle de Bandiagara ont eu lieu les 12 et 14 juin. La milice Dogon Dan Na Ambassagou aurait attaqué le hameau parce que la population locale aurait refusé de participer à l'effort de guerre contre les agresseurs peulhs. Pendant la deuxième attaque, le 14 juin, l'auto-défense du village voisin de Somadougou auraient riposté. Les assaillants auraient volé du bétail et enlevé deux villageois de Balajina. Le même village a aussi été attaqué par un groupe de présumés radicaux le 3 juin. Le 27 juin, Dan Na Ambassagou aurait attaqué le village Dogon de Berdosso dans la commune de Kassa, cercle de Koro et incendié le village. L'augmentation de ces affrontements intra-communautaires est inquiétante. Ils complexifient le conflit au centre du pays et augmentent la vulnérabilité de la population civile.

Mort du Chef d'Al-Qaida au Maghreb Islamique (AQMI) : L'opération Barkhane a annoncé avoir tué, le 3 juin, le chef d'AQMI, Abdelmalek Droukdel et plusieurs de ses proches collaborateurs, lors d'une opération dans le nord du Mali près de la frontière algérienne. La Katiba Macina aurait effectué une attaque de vengeance contre un convoi de l'armée malienne dans la commune de Diabaly, cercle de Niono dans la région de Ségou, le 14 juin. Vingt-quatre (24) soldats ont été confirmés morts. Trente-deux (32) autres manqueraient encore à l'appel. Cette attaque est la plus meurtrière contre la force malienne depuis le début de l'année.

Vague de recrutement : Une vague de recrutement et une intensification des combats des groupes radicaux contre Barkane, G5 Sahel et FAMa est possible à la suite du meurtre du Chef d'AQMI. Ce mois-ci, des recrutements ont été rapportés dans la commune de Sokolo, cercle de Niono, région de Ségou et au village de Tin Techori, commune de Talataye, cercle d'Ansongo. Le risque des enfants d'être recrutés par les groupes armés devrait augmenter dans ce contexte. Au mois de juin, le Sous Cluster Protection de l'Enfant a identifié 81 Enfants Associés aux Forces et Groupes Armés (EAFGA). Le total de janvier à juin s'élève donc à 417 présumés EAFGA.

Analyse de la situation de protection et des tendances

→ **Exactions des FDS, les raisons et conséquences :** La violence étatique visant les civils a augmenté de manière drastique au Mali, Niger et Burkina Faso. Depuis la tenue du sommet de Pau (13.1) – la réunion entre le G5 Sahel et la France – la pression politique auprès des armées du Mali, du Niger et du Burkina et la « volonté de prouver des résultats quantitatifs » semble se traduire par un relâchement de leur méthode opératoire ; notamment en ce qui concerne le respect des droits humains et du droit international humanitaire. Si le sommet de Pau n'a pas encouragé le ciblage des civils, il semble à l'évidence qu'il s'agisse d'une conséquence directe.¹

→ Des **facteurs liés à des problèmes systémiques** plus larges au sein des forces de sécurité de la région expliquent la montée en puissance de la violence d'État visant les civils. La demande susmentionnée de résultats de la contre-insurrection est l'un de ces facteurs. Des années de stigmatisation des communautés pastorales et la perception qu'elles sont complices de l'insurrection ont aggravé la situation. La présence de forces mal entraînées et mal équipées dans des régions marquées par l'insécurité ne fait qu'augmenter le risque d'abus. De plus, la culture d'impunité qui prévaut au sein des forces de sécurité donne en fin de compte carte blanche au personnel de l'État pour perpétrer des atrocités².

→ Les allégations d'exactions des forces de sécurité de l'État ont un **effet particulièrement insidieux sur la dynamique du conflit**. Ils aliènent les populations locales et sapent les gains à court terme qu'elles pourraient obtenir avec le résultat en érodant la confiance des populations locales dans la capacité des institutions sécuritaires nationales d'œuvrer à la stabilisation du conflit. La punition collective contre la communauté peulh peut, en outre, générer une dynamique d'auto-réalisation, poussant les Peulh à rejoindre des groupes radicaux.³ Si la dynamique actuelle persiste et que les forces locales et internationales ne parviennent pas à établir une présence permanente dans les zones contestées qui puisse combler le fossé avec des segments clés de la population, cela permettra aux groupes radicaux de continuer à se poser en "protecteurs de la communauté" et de consolider davantage leur contrôle, et motiver leur narratif pour de nouvelles attaques ce qui renforce le cycle d'attaques et de représailles.⁴

→ **Conséquences du mort du leader d'AQMI :** L'élimination du chef d'AQMI, Abdelmalek Droukdel est un succès symbolique pour la force française et d'importance tactique, militaire et politique. La mort de Abdelmalek Droukdel est susceptible de détériorer la situation entre AQMI et l'Etat Islamique car AQMI a perdu un ancien affilié qui faisait partie d'un mouvement uni des deux groupes. Selon une source sécuritaire, AQMI reste le groupe radical le plus puissant avec des moyens logistiques plus importants et le soutien de la population. Une intensification de combat de AQMI et ses affiliés contre les FDS est possible pour démontrer leur force malgré la mort de leur leader.

¹ State Atrocities in the Sahel: The Impetus for Counterinsurgency Results is Fuelling Government Attacks on Civilians. Armed Conflict Location & Event Data Project (ACLED). 20.5. 2020

² State Atrocities in the Sahel: The Impetus for Counterinsurgency Results is Fuelling Government Attacks on Civilians. Armed Conflict Location & Event Data Project (ACLED). 20.5. 2020

³ Oxford Analytica Juin 2020

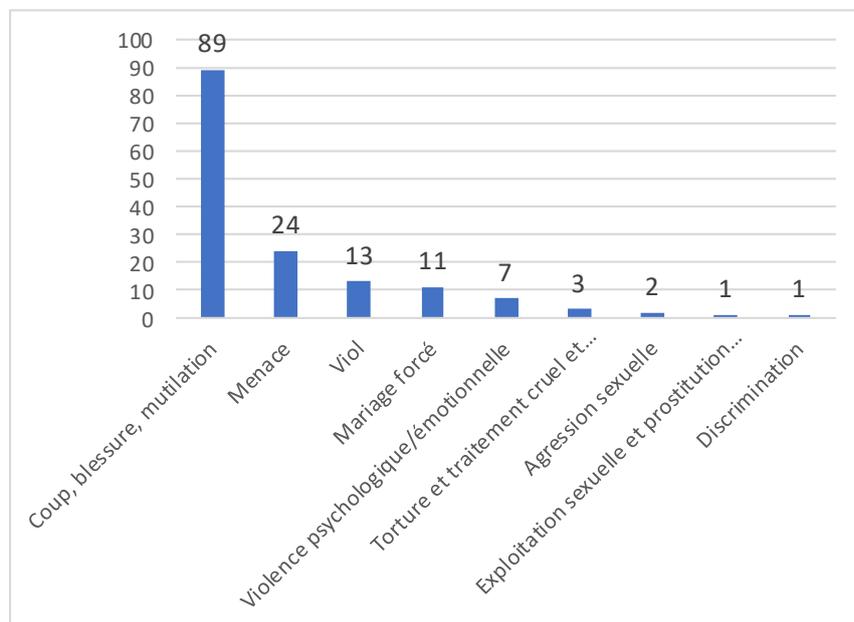
⁴ State Atrocities in the Sahel: The Impetus for Counterinsurgency Results is Fuelling Government Attacks on Civilians. Armed Conflict Location & Event Data Project (ACLED). 20.5. 2020

II. Tendances par incident

Typologies de violations (documentés)	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin
Atteintes au droit à la propriété	66	160	108	104	170
Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	37	93	76	107	151
Atteintes au droit à la vie	23	54	78	92	92
Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	9	29	57	29	52
Mouvements de population forcés	8	15	13	35	27
Atteintes à l'accès aux services de base	1	0	0	0	1
TOTAL	144	351	332	367	493

Au cours du mois de juin, 493 violations ont été documentées, ce qui représente une augmentation de 44% par rapport au mois précédent. Les atteintes au droit à la propriété et les atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique ont drastiquement augmenté. Cette augmentation peut être expliquée par la continuation et intensification des conflits intercommunautaires. Avant le début de l'hivernage, les groupes radicaux ont intensifié les attaques contre les villages et les hameaux de cultures dans le but d'empêcher les paysans de mener leurs travaux champêtres. L'augmentation des violations enregistrées peut aussi être attribuée à une augmentation des capacités des moniteurs, qui sont en mesure d'enregistrer plus facilement des violations depuis l'introduction d'un nouvel outil de collecte des données depuis le mois de février dernier⁵.

Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique



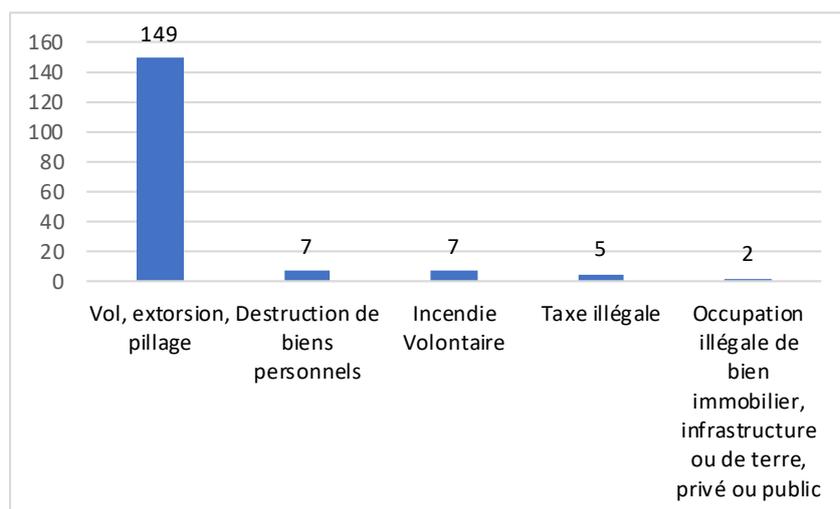
151 violations ont été enregistrées sous la catégorie des atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique, soit 31% de toutes les violations documentées au juin.

Les coups et blessures étant le type de violation le plus fréquent sous cette catégorie.

Le plus grand nombre des cas a été enregistré à Mopti (52%). Les régions de Ségou (32%) et Gao (8%) se trouvent en seconde et troisième position.

⁵ Fiche de collecte des incidents de protection, via un formulaire Kobo

Atteintes au droit à la propriété

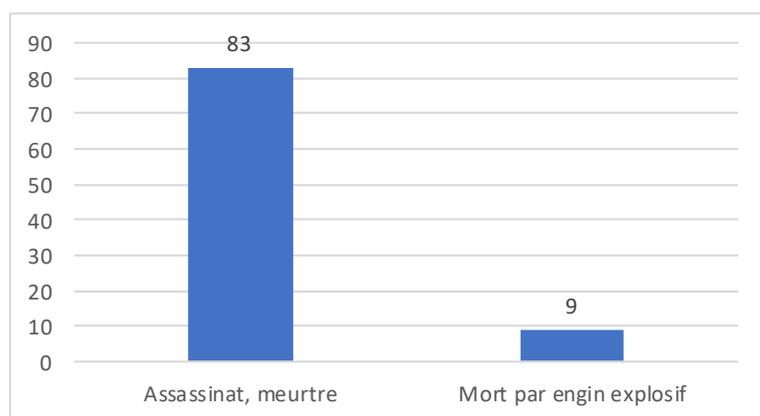


Les violations documentées sous la catégorie des atteintes au droit à la propriété n'ont jamais été aussi élevées depuis l'introduction du système de monitoring de protection du Cluster Protection.

Un total de 170 violations a été enregistré, soit 35% des violations au mois de juin.

Les vols/extorsions/pillages sont le type le plus fréquent (88%) sous cette catégorie.

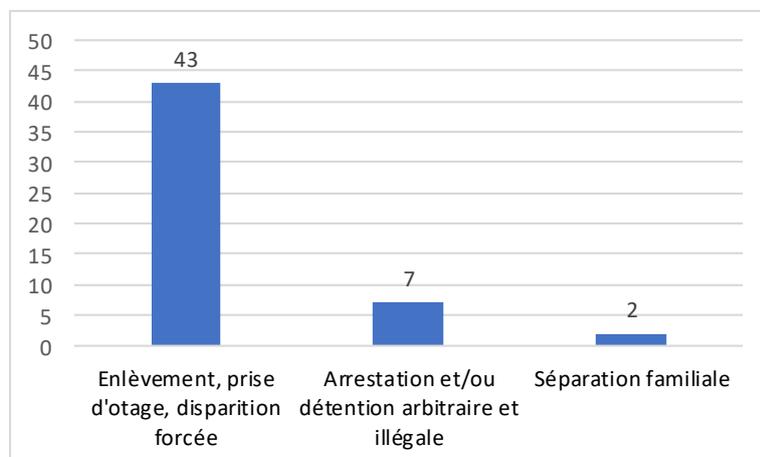
Atteintes au droit à la vie



Avec un nombre important d'attaques de villages au mois de juin, les atteintes au droit à la vie sont restées à un niveau élevé, avec 92 atteintes documentés, comme le mois précédent.

Les incidents liés aux engins explosifs continuent d'occasionner des pertes lourdes en vie humaines parmi les populations civiles.

Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne



Avec 52 atteintes à la liberté et à la sécurité enregistrées, on a constaté une augmentation de 79% de cette catégorie par rapport au mois précédent. Les enlèvements, prises d'otages et disparitions forcées représentent 83% et les arrestations et/ou détentions arbitraires 13% des atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne. Mopti (42%) et Ségou (23%) sont les régions les plus affectées. Dans 92% des cas, ce sont des hommes qui ont été touchés.

III. Tendances par région

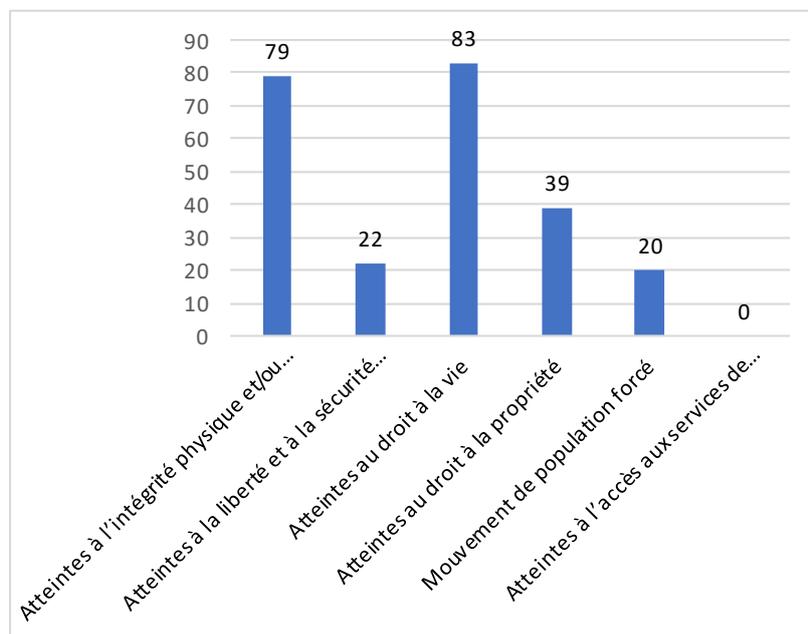
Avec 243 violations (49%) enregistrées, Mopti reste la région la plus touchée, suivie de Ségou (22%), Gao (18%), Tombouctou (6%) et Ménaka (5%). Le faible rapportage des incidents de protection dans la région de Kidal est en cours d'analyse par les partenaires du projet de monitoring de protection, afin de comprendre les enjeux potentiels.

Régions	Avril	Mai	Juin
Mopti	145	175	243
Ségou	72	107	106
Gao	48	47	91
Tombouctou	49	30	30
Ménaka	17	8	23
Kidal	1	0	0
Total	332	367	493

Région de Mopti

243 violations ont été enregistrées dans la région de Mopti. Cela constitue une augmentation de 39% par rapport au mois dernier. La majorité des violations ont eu lieu dans la zone exondée, les cercle de Douentza (96 violations) et Bandiagara (83 violations). La situation sécuritaire a été caractérisée par une forte présence des groupes radicaux et des groupes d'auto-défense dans la zone. Toutes les attaques de villages enregistrées au mois de juin sur le territoire de Mali (23) ont eu lieu dans la région de Mopti, la majorité dans les cercles de Koro et Bandiagara.

Incidents à Mopti



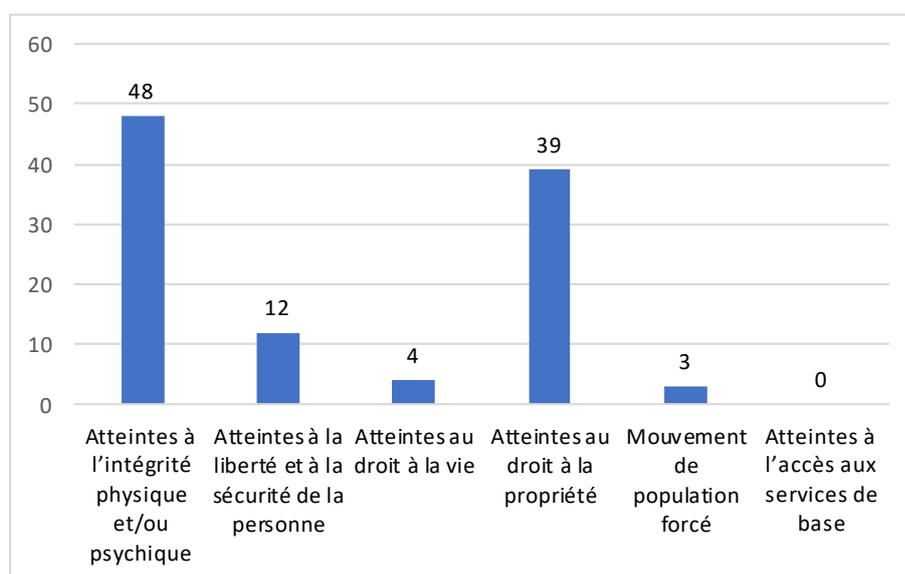
La présence accrue des groupes armés non étatiques dans la région de Mopti a engendré une forte augmentation des violations. En comparaison avec le mois précédent, les atteintes à l'intégrité physique/psychique, les atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne, les atteintes au droit à la vie et les atteintes au droit à la propriété ont encore nettement augmenté par rapport au mois précédent. Les actes de banditisme ont été fréquent dans le cercle de Douentza notamment au long des axes routiers où se sont produit plusieurs cas

d'extorsion. 62% des atteintes à l'intégrité physique/psychique (majoritairement des coups/blessures/mutilations) qui ont été enregistrés à Mopti ont eu lieu à Douentza. Le nombre important des atteintes au droit à la vie est attribué aux multiples attaques, mais aussi lié à un incident aux engins explosifs qui continuent d'occasionner des pertes lourdes en vie humaines parmi les populations civiles (un incident sur l'axe Koro-Douentza a causé 8 morts et 20 blessés ce mois-ci). En outre, les mouvements des groupes armés non-étatiques dans la zone ont eu un impact significatif sur les activités dans les foires hebdomadaires (par exemple village de Kakangna, commune de Togoro-Kotia, cercle de Tenenkou où des groupes radicaux ont proliféré des menaces contre la population et aucune activité foraine n'a pu être tenue pendant la semaine. La majorité des victimes sont des résidents (73%), suivi par des PDI (25%). Les hommes (67%) sont les plus touchés par la violence. 43 femmes, 22 garçons et 16 filles ont aussi été touchés. Depuis mars 2020, les victimes femmes et enfants ont nettement augmenté.

Région de Ségou

Dans la région de Ségou, la situation de protection demeure la même que les mois précédents avec 106 violations enregistrées. La présence des présumés groupes radicaux est toujours signalée dans les cercles de Niono notamment dans la zone du Kourimary qui regroupe les communes de Diabaly, Dogofry et Sokolo. Les atteintes à l'intégrité physique/psychique et les atteintes au droit à la propriété reste les deux catégories les plus fréquentes à Ségou.

Incidents à Ségou



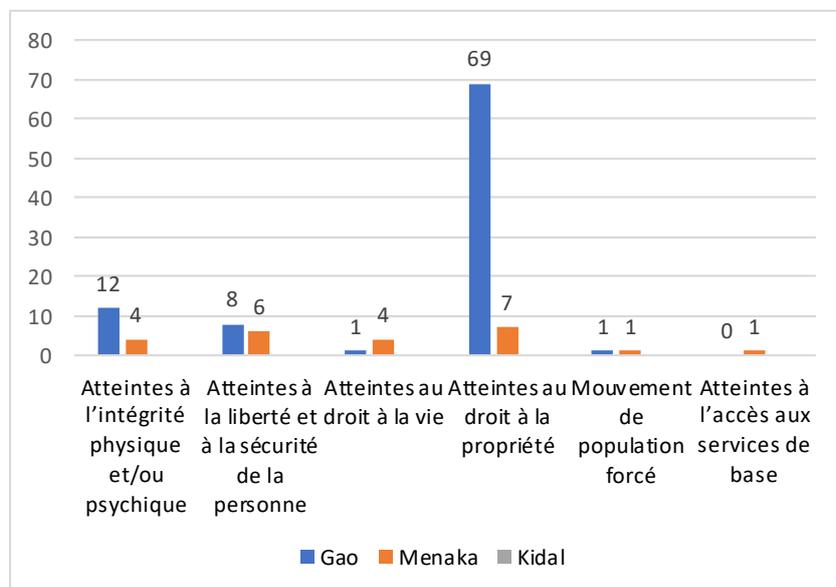
Même si la fréquence des violations est restée au même niveau ce mois-ci, la région de Ségou a vu une constante détérioration depuis le début de l'année, indiquant un glissement du conflit vers le sud. Il est à noter que 37% des violations sont attribuées aux civils et cela peut être expliqué par l'absence et l'insuffisance des forces de l'ordre et de sécurité et de l'administration

dans certaines localités de la région. Sous la catégorie des atteintes à l'intégrité physique/psychique, les types de violations les plus fréquents sont les coups/blessures/mutilations (15) et les menaces (13). Sept cas de mariage précoce/forcé ont été enregistrés de même que neuf incidents de viol. 90% des violations enregistrées touchent des résidents, majoritairement des hommes (65%). Ce mois-ci, 20 femmes et 16 filles étaient aussi touchées. Avec 39 violations à Ségou, le cercle enregistre 37% des violations de la région, suivi par Niono (29%).

Régions de Gao, Ménaka et Kidal

Avec un total de 114 violations enregistrées à Gao, Ménaka et Kidal, la situation de protection s'est détériorée. Particulièrement à Gao, les violations enregistrées ont presque doublé par rapport au mois dernier. Aucune violation n'a été documenté à Kidal, où la couverture du système de monitoring est limitée et marquée par un défi d'accès.

Incidents à Gao, Ménaka et Kidal

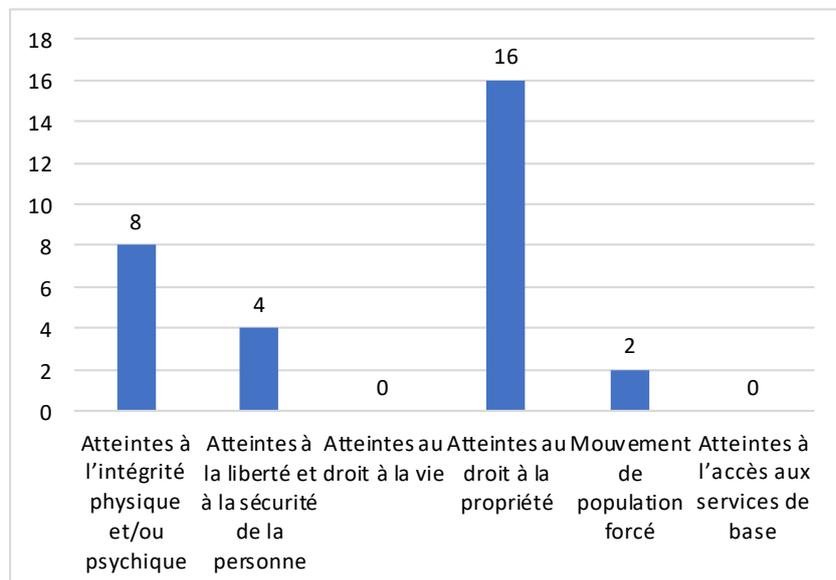


Le nombre d'atteintes au droit à la propriété a drastiquement augmenté à Gao ce mois-ci. De toutes les atteintes au droit à la propriété enregistrées à Gao en 2020, 34% se sont produites au mois de juin. L'insécurité qui est en constante augmentation dans la région, est attribuée aux activités criminelles des personnes armées non identifiées, qui sont responsables pour 90% des violations, surtout des vols et extorsions.

Région de Tombouctou

Dans la région de Tombouctou et Taoudéni, la menace des groupes radicaux reste présente dans certaines localités. Dans le Gourma du cercle de Diré, des éléments des groupes radicaux ont sillonné plusieurs villages (Kirchamba, Koundar et Fongo) en rappelant à la population de se conformer aux règles de la charia. La situation sécuritaire reste volatile malgré que le nombre des atteintes soit resté le même qu'au mois dernier. Des 30 violations enregistrées, les atteintes au droit à la propriété est la catégorie la plus élevée.

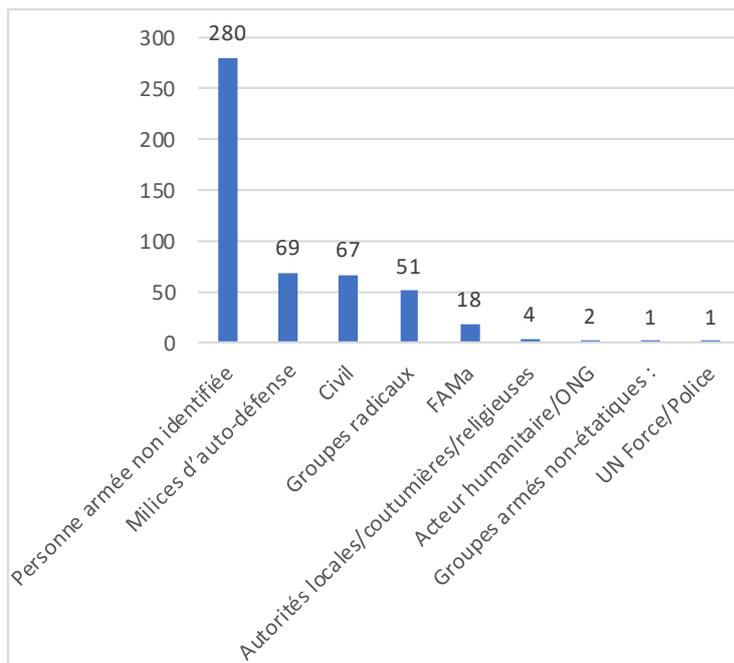
Incidents à Tombouctou



Pendant le mois de juin, les axes routiers sont restés dangereux, notamment l'axe Goundam-Tombouctou, Goundam-Tonka, Tombouctou-Bambara-Maoudé, mais également sur des tronçons reliant les localités (Doukouria-Wana, Acharane-Zinzin et Goumel-Douekiré). La plupart des victimes des atteintes au droit à la propriété (uniquement des vols/extorsions/pillages) ont ciblé des marchands qui se sont rendus aux foires hebdomadaires.

IV. Auteurs, victimes et lieux de violations

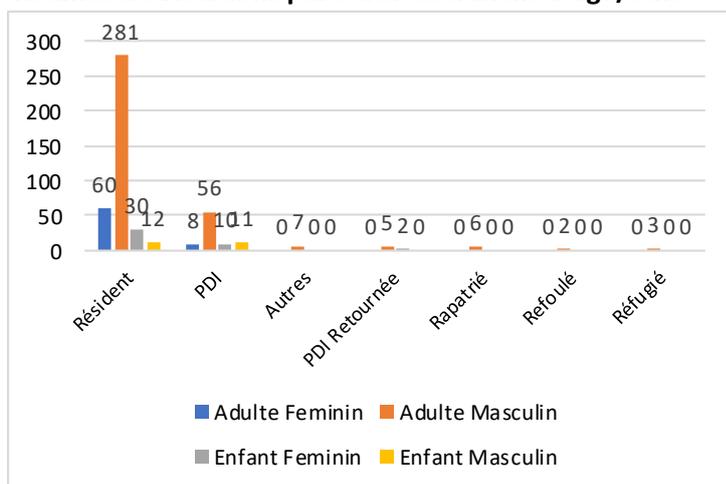
Présomés auteurs des violations



La majorité des violations est attribuée aux personnes armées non identifiées (57%). Ce pourcentage reste similaire aux mois derniers. Ce mois-ci, 14% des violations ont été commises par des milices d'auto-défense par rapport à 23% le mois dernier. Les groupes radicaux sont responsables pour 10% des violations, par rapport à 6% le mois dernier. L'implication des civils a augmenté ce mois-ci. 67 civils (13%) sont des présumés auteurs des violations, par rapport à 49 violations enregistrés le mois dernier.

Les violations perpétrées par les groupes armés non-étatiques et aussi les forces de défense et de sécurité du Mali seraient sous-déclarées par peur de représailles.

Victimes de violations par statut et tranche d'âge/sexe

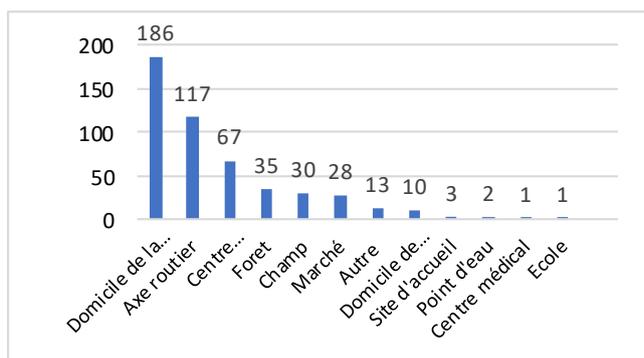


La majorité des victimes sont des résidents (78%).

Les hommes sont principalement touchés (73%). Cependant, on a constaté une nette augmentation des victimes enfants les dernier deux mois. Ce mois-ci, 23 garçons et 42 filles (13% des enfants) ont été touchés par des violations.

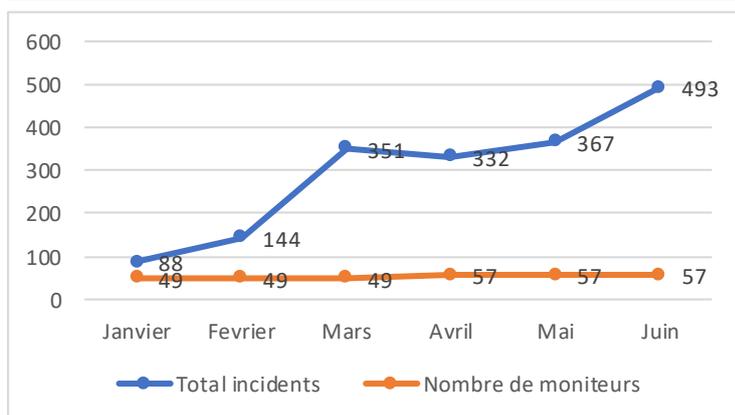
Avec 68 violations (14%) enregistrées qui touchent les femmes, ce chiffre est le plus haut depuis le début de l'année.

Lieux des violations



Les lieux principaux des violations sont le domicile de la victime (38%), suivi par les axes routiers et le centre de la ville/du village. Les violations sur les axes routiers sont devenues beaucoup plus fréquentes ce mois-ci. On a observé une augmentation de 116% par rapport au mois précédent. Cela s'explique par le fait que la grande partie des atteintes au droit à la propriété (la catégorie la plus élevée de violation) s'effectuent sur les axes routiers.

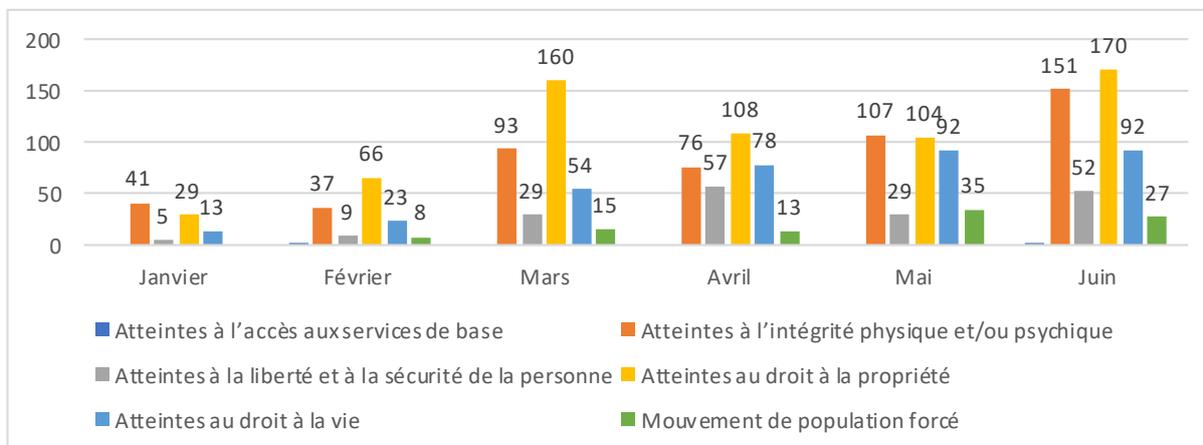
V. Incidents de protection de janvier à juin 2020



Le nombre de violations au mois de juin continue à augmenter, atteignant un sommet depuis le début de l'année. Ce nombre élevé peut être expliqué par la continuation des conflits inter-communautaires, une augmentation des affrontements intra-communautaires, un nombre toujours élevé d'attaques sur les villages (plus que 20), et la détérioration de la situation de sécurité à Ségou et à Gao.

L'augmentation des violations enregistré pourrait aussi être attribué à une augmentation des capacités des moniteurs, qui sont en mesure d'enregistrer plus facilement des violations depuis l'introduction d'un nouvel outil de collecte des données au mois de février dernier.

VI. Comparaison des typologies d'incidents de janvier à juin 2020



En résumé, le système de monitoring de protection du Cluster Protection a constaté une augmentation remarquable des violations depuis mars 2020. Les atteintes au droit à la propriété (36%) et les atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique (28%) sont les deux catégories les plus fréquentes. Le nombre des atteintes au droit à la vie (meurtre/assassinat, mort par engin explosif) a également fortement augmenté au cours des trois derniers mois.

VII. Recommandations

Acteurs concernés	Actions recommandées	Zones d'interventions
Gouvernement du Mali	Le Gouvernement doit enquêter de manière approfondie sur les allégations de violations et abus de droit de l'homme commis par les forces de défense et de sécurité sur la population, qui ont continué être documentées pendant le mois de juin.	National
Gouvernement du Mali	La poursuite des actions de recherche et de sanction contre les présumés auteurs de violations de droits humains doit se faire pour mettre fin au climat d'impunité. Celui-ci a de nombreuses répercussions, dont le manque de confiance des populations envers les institutions de l'Etat, la non-dénonciation des incidents par les victimes faute d'impact et l'impression donnée aux auteurs que leurs actes n'ont pas de conséquence.	National
FDS et MINUSMA	Des mesures de désescalade et le renforcement des mécanismes de protection des civils (notamment le système d'alerte précoce) dans les cercles de Koro, Bandiagara et Bankass sont nécessaires pour freiner les attaques qui sont devenues plus fréquentes, répétitives et violentes durant les mois de mai et juin.	Cercles de Koro, Bandiagara, Bankass
Acteurs humanitaires	Il est nécessaire de multiplier les activités de protection à base communautaire en vue de mitiger les menaces auxquelles sont exposés les civils (plan de protection communautaire, dialogue et sensibilisation).	Cercles de Koro, Bandiagara, Bankass
GT-Cohésion Sociale de Mopti	Il convient d'explorer la possibilité de renforcer les activités de médiation et de cohésion sociale dans le cadre des conflits inter- et intra-communautaires qui s'exacerbent dans la région du Centre.	Balajina, Berdosso et Borko
Cluster Protection	Il est important de mettre en place un plan de réponse coordonné au niveau du Cluster sur la situation de protection à Balajina et Berdosso afin de garantir une réponse aux besoins de protection urgents.	Balajina, Berdosso
Système de monitoring de Protection	Il convient de mieux comprendre les obstacles et analyser la possibilité de renforcer la couverture du monitoring de protection dans la région de Kidal en vue d'assurer une meilleure compréhension de la situation de protection.	Kidal
Toutes les parties au conflit	Toutes les parties au conflit ont l'obligation de protéger la population civile. Les parties aux conflits doivent distinguer en tout temps les 'objectifs militaires' des personnes ou biens à caractère civil. L'utilisation de civils comme boucliers humains est interdite	National
Auteurs de Protection, MINUSMA DDH	Il est important d'impliquer les communautés, surtout les comités locaux de protection, les leaders locaux, les autorités coutumières, les femmes et les jeunes dans le dialogue et la sensibilisation à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix.	National
Acteurs de Protection, MINUSMA DDH, CM COORD	Il est nécessaire de poursuivre les actions de sensibilisation auprès des groupes radicaux et des milices d'autodéfense sur le respect des textes de droit en matière de conflit et la protection des populations civiles, notamment les femmes et les enfants.	Régions de Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka, Kidal

Gouvernement du Mali	Il est important d'introduire des politiques et mécanismes appropriés pour régler pacifiquement et équitablement la question de l'accès à et de la distribution des terres dans les zones rurales, qui constitue une cause profonde du conflit existant dans le centre et le nord du Mali.	National
Gouvernement du Mali	Des actions doivent être poursuivies afin d'encourager et favoriser le redéploiement des autorités étatiques dans les zones où elles sont absentes.	Zones touchées par le conflit
Gouvernement du Mali	Le processus de DDR (désarmement, démobilisation et réintégration) doit être priorisé pour combattre la prolifération des armes légères et de guerre.	National

Annexe 1 – Carte des incidents de protection (juin 2020)

Annexe 2 – Carte des alertes flash (juin 2020)

Annexe 3 – Liste des incidents (juin 2020)